

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue à la salle publique du Centre administratif, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 23 avril 2019 à 19 h, sous la présidence de Madame Liz S. Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique.

Ouverture de la session et constatation des présences

Sont présents, présentes, outre la présidente, madame Liz S. Gagné :

Les commissaires :

M ^{mes}	Dany Côté Hélène De Champlain Sonia Desgagné Diane Durand France Gagné Ruth Gagnon Diane Gauthier	MM.	Bruno Gagnon Josey Lacognata Marc Larocque Jean-Claude Martel Jimmy Tremblay
------------------	---	-----	--

Commissaires-parents :

M ^{mes}	Christine Doré Caroline Tremblay	MM.	Carl Bergeron Robert Tremblay
------------------	-------------------------------------	-----	----------------------------------

Sont également présents :

M ^{mes}	Johanne Allard, directeur général par intérim Denyse Blanchet, accompagnatrice nommée par le MEES Catherine Gagné, directrice adjointe Sarah Tremblay, secrétaire générale	MM.	Paul Lalancette, directeur Jean-François Leblanc, directeur Sébastien Malenfant, directeur général adjoint par intérim Jocelyn Ouellet, directeur Nicolas Savard, directeur
------------------	---	-----	---

CC-2019-86
Vérification du quorum et mot de bienvenue

Le quorum étant atteint, Madame la présidente souhaite la bienvenue à tous.

CC-2019-87
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} France Gagné et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour selon les sujets suivants :

- 1. Ouverture de la rencontre**
 - 1.1. Vérification du quorum et mot de bienvenue
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2019

- 2. Période de questions du public et question et/ou correspondance des élèves**
 - 2.1. M. Pierrot Côté / Élève du Centre de formation professionnelle en Équipement motorisé

- 2.2. M. Jean-Benoît Gagnon / Président du conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle du Fjord

3. Sujets relatifs à la réussite éducative

- 3.1. Maternelle 4 ans temps plein / suivi
- 3.2. Activité pédagogique hors-Canada / École Charles-Gravel - New York
- 3.3. Services d'enseignement dans le programme d'intégration sociale aux personnes retraitées et aînées / suivi

4. Sujets de nature contractuelle, immobilière, financière ou technologique

- 4.1. Acquisition de manuels scolaires 2019-2020
- 4.2. Octroi de contrat / Ajout d'un apport d'air frais de l'école St-Joseph
- 4.3. Octroi de contrat / Réfection des finis intérieurs de l'aile A de l'école Médéric-Gravel
- 4.4. Octroi de contrat / Réfection des façades extérieures de l'école St-Cœur-de-Marie
- 4.5. Octroi de contrat / Réfection des finis intérieurs de l'école Notre-Dame-du-Rosaire
- 4.6. Octroi de contrat / Réfection des finis intérieurs et remplacement de la chaudière de l'école Ste-Rose
- 4.7. Octroi de contrat / Réfection du chauffage de l'école Georges-Vanier
- 4.8. Octroi de contrat / Conciergerie à l'école Du Vallon
- 4.9. Octroi de contrat / Acquisition de licences de Microsoft
- 4.10. Autorisation de participation au regroupement d'achats de Collecto / Postes informatiques, moniteurs et chariots de recharge neufs
- 4.11. Acquisition d'équipements sans-fil
- 4.12. Nomination d'un vérificateur externe pour 2018-2019

5. Sujets de nature organisationnelle

- 5.1. Engagement / Coordonnateur en gestion contractuelle
- 5.2. Nomination d'une direction adjointe au Service des ressources financières
- 5.3. Plan d'effectifs du personnel professionnel
- 5.4. Plan d'effectifs du personnel de soutien, secteur général
- 5.5. Liste des enseignants mis en disponibilité pour l'année 2019-2020
- 5.6. Modification à la structure administrative

6. Sujets de nature corporative

- 6.1. Détermination de la composition des conseils d'établissement
- 6.2. Ajout à l'acte d'établissement du CFEM
- 6.3. Adoption du Règlement Code d'éthique et de déontologie des commissaires
- 6.4. Nomination des délégués à l'Assemblée générale annuelle de la FCSQ
- 6.5. Adoption du rapport mensuel
- 6.6. Comité d'évaluation de la direction générale comblement du siège de commissaire-parent

7. Sujets statutaires

- 7.1. Courrier reçu
- 7.2. Rapport de la présidente
- 7.3. Rapport de la directrice générale par intérim
- 7.4. Rapport de représentation des commissaires
- 7.5. Résolutions de diverses commissions scolaires
- 7.6. Comptes rendus des comités du conseil
- 7.7. Sujet divers
 - 7.7.1. Intervention de M^{me} Sonia Desgagné

8. Clôture de la rencontre

ADOPTÉE

CC-2019-88

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2019

Il est proposé par M. Carl Bergeron et résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2019 tel que déposé.

ADOPTÉE

CC-2019-89

Parole au public / M. Pierrot Côté / Élève du CFEM

M. Pierrot Côté, élève au Centre de formation en équipements motorisés, se présente au conseil des commissaires à titre de représentant des élèves du Centre, sur le conseil d'établissement. Il informe que les membres du conseil d'établissement sur lequel il siège s'oppose fermement à la modification administrative que propose la direction générale quant à la fusion de l'ensemble des centres de formation professionnelle de la Commission scolaire. En effet, il mentionne que le fait d'avoir un seul centre rendra les décisions, qui sont généralement prises rapidement, plus longues d'approbation et que la gestion des budgets sera plus difficile.

En terminant, il interpelle les membres du conseil des commissaires afin qu'il n'adopte pas le point 5.6 de l'ordre du jour se nommant Modification à la structure administrative.

CC-2019-90

Parole au public / M. Jean-Benoît Gagnon / Président du conseil d'établissement du CFP du Fjord

M. Jean-Benoît Gagnon, président du conseil d'établissement du CFP du Fjord sensibilise les membres du conseil des commissaires quant à l'importance du conseil d'établissement et du lien que celui-ci entretient avec les entreprises. En effet, il relate qu'il est capital de connaître l'ensemble des DEP offerts dans un centre de formation professionnelle afin d'assurer le meilleur service possible aux élèves. M. Gagnon croit catégoriquement que de fusionner tous les centres de la Commission scolaire rendrait une connaissance des milieux déficiente.

Il demande donc aux membres du conseil des commissaires de mettre sur la glace l'adoption de la décision fusionnant les centres de formation professionnelle et d'entreprendre une consultation ouverte aux discussions avec tous les conseils d'établissement concernés.

En réponse aux deux interventions du public, Madame la Présidente informe que le sujet 5.6 de ce soir concerne la structure administrative et que la consultation relative au regroupement des trois CE suivra auprès de ceux-ci, prochainement.

CC-2019-91

Maternelle 4 ans temps plein / suivi

En suivi aux informations livrées lors du comité plénier du 19 février et du conseil des commissaires du 26 février 2019 concernant l'ouverture de classes de maternelle 4 ans pour 2019-2020. Voici les informations dans ce dossier à ce jour.

En effet, à la suite de l'annonce du ministre le 14 février dernier concernant le projet de loi 5, la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay recevait la confirmation quelques jours plus tard de la possibilité d'ouvrir 15 nouveaux groupes de maternelle 4 ans temps plein, en plus des 7 classes déjà existantes. Rapidement, la Commission scolaire confirme l'ouverture de 15 nouvelles classes pour la rentrée scolaire 2019-2020 portant le total à 22 classes.

L'information est aussitôt diffusée aux parents et la période d'inscription est prolongée jusqu'au 15 mars inclusivement, bien que nous accueillons encore de nouvelles inscriptions. Jusqu'à maintenant, 14 ouvertures de classes sont confirmées, soit 6 des 7 groupes déjà existants et 8 des 15 nouvelles classes autorisées, 4 autres classes demeurent en attente de clientèle inscrite pour être confirmées (voir tableau joint.) Finalement, 2 classes ont été rendues au Ministère faute de clientèle.

Il est prévu que nous confirmions ou corrigions nos intentions définitives d'ouverture de classes au Ministère pour le mois de mai 2019 et que les services éducatifs dispensés de chaque école soient adoptés au conseil des commissaires le 28 mai prochain. Différentes actions ont été réalisées pour bien informer les parents :

- Publication de nombreux messages via la page Facebook de la Commission scolaire;
- Envoi par publipostage d'une lettre d'information aux parents selon les codes postaux des secteurs où la clientèle n'est pas suffisante;
- Rencontres d'information dédiée aux parents, soit le 9 avril pour le secteur de Chicoutimi et le 10 avril pour le secteur de La Baie.

En outre, actuellement les ressources éducatives et les ressources matérielles travaillent de concert avec les écoles pour l'aménagement des classes.

CC-2019-92

Activité pédagogique
hors-Canada / École
Charles-Gravel - New
York

Le conseil d'établissement de l'école secondaire Charles-Gravel a approuvé le projet d'activité pédagogique culturelle, linguistique et sportif pour un groupe de 50 élèves de 5^e secondaire, ainsi que 5 accompagnateurs à New York. Cette activité pédagogique est prévue du 15 mai 2019 au 19 mai 2019.

L'objectif de ce voyage est de faire découvrir aux élèves, à travers ce séjour, tout le patrimoine culturel, historique et architectural de cette grande ville des États-Unis.

Ce voyage permettra aux élèves l'intégration de compétences en lien avec les programmes de formation d'éducation financière, d'éthique et culture religieuse, d'anglais langue secondaire et d'univers social.

CONSIDÉRANT l'acceptation du projet d'activité pédagogique par le conseil d'établissement de l'école secondaire Charles-Gravel selon la résolution CE-18-19.007;

CONSIDÉRANT les autorisations données par les parents des élèves concernés;

CONSIDÉRANT l'ensemble des mesures de sécurité prises par les directions et les accompagnateurs de l'école;

CONSIDÉRANT la vérification effectuée par le Service des ressources matérielles affirmant que le formulaire d'assurance est conforme;

**Il est proposé par M. Jean-Claude Martel
et résolu :**

D'AUTORISER la participation d'un groupe de 50 élèves de 5^e secondaire et de 5 accompagnateurs de l'école secondaire Charles-Gravel à une activité pédagogique à New York du 15 au 19 mai 2019.

CC-2019-93

Services d'enseignement dans le programme d'intégration sociale aux personnes retraitées et âgées / suivi

Afin de se conformer au point 10 de l'arrêté ministériel, la Commission scolaire devait revoir ses cours en formation générale des adultes afin d'assurer une offre éducative en respect des programmes.

Suite aux travaux d'analyse effectués durant l'année 2018-2019, il appert que, les formations offertes par le CFGA des Rives-du-Saguenay à certaines personnes retraitées et âgées ne seront pas reconduites pour l'an prochain.

Après l'annonce faite à la clientèle concernée, celle-ci a fait valoir l'appréciation et l'importance de cette offre de services dans leurs milieux.

En réaction aux démarches entreprises par les personnes retraitées et âgées, le conseil d'établissement du CFGA des Rives-du-Saguenay a adopté une résolution afin qu'une lettre de soutien à cette clientèle soit produite par le centre.

CC-2019-94

Acquisition de manuels scolaires 2019-2020

Le contrat d'acquisition pour manuels scolaires arrivera à échéance le 31 mai 2019. Ce faisant, un appel d'offres public a été lancé en vue de la prochaine année scolaire.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé le 5 avril 2019;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 23 avril 2019;

Il est proposé par M^{me} Diane Gauthier et résolu :

DE RETENIR pour l'acquisition des manuels scolaires (manuels et matériel didactique) du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020 :

- Volet 1 :

Escompte: Accordé au plus haut soumissionnaire conforme, soit Brassard Buro pour les différentes maisons d'édition inscrites dans l'appel d'offres;

- Volet 2 :

Dictionnaires et Bescherelles : Accordés aux plus bas soumissionnaires conformes, soient Archambault et Brassard buro pour les titres apparaissant dans l'appel d'offres.

ADOPTÉE

CC-2019-95

Octroi de contrat / Ajout d'un apport d'air frais de l'école St-Joseph

Dans le cadre de la mesure de résorption du déficit de maintien – budget additionnel (50626) pour l'année 2017-2018, un appel d'offres public a été lancé en vue de l'octroi du contrat de travaux de construction visant l'ajout d'un apport d'air frais à l'école St-Joseph.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé le 5 mars 2019;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 2 avril 2019;

Il est proposé par M. Marc Larocque et résolu :

D'ACCORDER le contrat pour l'ajout d'un apport d'air frais à l'école St-Joseph au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Constructions CR au montant de 112 000 \$, avant taxes.

CC-2019-96

Octroi de contrat /
Réfection des finis
intérieurs de l'aile A de
l'école Médéric-Gravel

Dans le cadre de la mesure de maintien des bâtiments (50621) pour l'année 2018-2019, un appel d'offres public a été lancé en vue de l'octroi du contrat de travaux de construction visant la réfection des finis intérieurs de l'aile A de l'école Médéric-Gravel.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé le 4 mars 2019;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 8 avril 2019;

**Il est proposé par M. Jean-Claude Martel
et résolu :**

D'ACCORDER le contrat pour la réfection des finis intérieurs de l'aile A de l'école Médéric-Gravel au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les constructions Tect-Hab inc. au montant de 575 802,69 \$, avant taxes.

ADOPTÉE

CC-2019-97

Octroi de contrat /
Réfection des façades
extérieures de l'école St-
Cœur-de-Marie

Dans le cadre de la mesure de résorption du déficit de maintien – budget additionnel (50626) pour l'année 2018-2019, un appel d'offres public a été lancé en vue de l'octroi du contrat de travaux de construction visant la réfection des façades extérieures de l'école St-Cœur-de-Marie.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé le 6 mars 2019;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 12 avril 2019;

**Il est proposé par M^{me} Diane Durand
et résolu :**

D'ACCORDER le contrat pour la réfection des façades extérieures de l'école St-Cœur-de-Marie au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction ML au montant de 354 567,91 \$, avant taxes.

ADOPTÉE

CC-2019-98

Octroi de contrat /
Réfection des finis
intérieurs de l'école
Notre-Dame-du-Rosaire

Dans le cadre de la mesure maintien des bâtiments – budget additionnel (50625) pour l'année 2018-2019 et de la mesure réfection et transformation des bâtiments (50624) pour l'année 2017-2018, un appel d'offres public a été lancé en vue de l'octroi du contrat de travaux de construction visant la réfection des finis intérieurs de l'école Notre-Dame-du-Rosaire.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé le 29 mars 2019;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 18 avril 2019;

**Il est proposé par M^{me} Diane Gauthier
et résolu :**

D'ACCORDER le contrat pour la réfection des finis intérieurs de l'école Notre-Dame-du-Rosaire au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Gauthier Inc. au montant de 1 329 500 \$, avant taxes.

ADOPTÉE

CC-2019-99

Octroi de contrat /
Réfection des finis
intérieurs et
remplacement de la
chaudière de l'école Ste-
Rose

Dans le cadre de la mesure de maintien des bâtiments (50621) pour l'année 2018-2019 et de la mesure résorption du déficit de maintien (50622) pour l'année 2017-2018, un appel d'offres public a été lancé en vue de l'octroi du contrat de travaux de construction visant la réfection des finis intérieurs et du remplacement de la chaudière de l'école Ste-Rose.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé le 25 mars 2019;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 17 avril 2019;

**Il est proposé par M. Jean-Claude Martel
et résolu :**

D'ACCORDER le contrat pour la réfection des finis intérieurs et le remplacement de la chaudière de l'école Ste-Rose au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Constructions TECT-HAB au montant de 918 499,00 \$, avant taxes.

ADOPTÉE

CC-2019-100

Octroi de contrat /
Réfection du chauffage
de l'école Georges-
Vanier

Dans le cadre de la mesure de maintien des bâtiments (50621) et de la mesure résorption du déficit de maintien (50622) pour l'année 2018-2019 ainsi que de la mesure maintien des bâtiments – budget additionnel (50625) pour l'année 2017-2018, un appel d'offres public a été lancé en vue de l'octroi du contrat de travaux de construction visant la réfection du chauffage de l'école Georges-Vanier.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé le 29 mars 2019;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 18 avril 2019;

**Il est proposé par M^{me} Diane Durand
et résolu :**

D'ACCORDER le contrat pour la réfection du chauffage de l'école Georges-Vanier au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Amec Construction inc. au montant de 1 754 049,03 \$, avant taxes.

ADOPTÉE

CC-2019-101

Octroi de contrat /
Conciergerie à l'école Du
Vallon

Les contrats de conciergerie de l'école Du Vallon des années précédentes étaient d'une durée de 2 ans fermes. Comme celui en vigueur arrivera à échéance le 30 juin 2019, un appel d'offres public a été lancé en vue de l'octroi d'un nouveau contrat de conciergerie pour cette l'école pour une année avec possibilité de renouvellement entre les deux parties une année à la fois pour un maximum de deux années supplémentaires.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé le 5 avril 2019;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 23 avril 2019;

**Il est proposé par M^{me} Dany Côté
et résolu :**

D'ACCORDER le contrat de service de conciergerie pour l'école Du Vallon du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, avec possibilité de renouvellement entre les deux parties une année à la fois pour un maximum de deux années supplémentaires, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Maintenance Eureka au montant de 44 900 \$, avant taxes.

ADOPTÉE

CC-2019-102

Octroi de contrat /
Acquisition de licences
de Microsoft

Tel que le prévoit le plan détaillé 2018-2019 des technologies de l'information et des communications, nous devons :

- Effectuer la migration des outils bureautiques Microsoft Office 2010 vers Microsoft Office 2016 pour les services, centres et écoles de la Commission scolaire;
- Migrer les postes informatiques à Windows 10 en 2018-2019 et 2019-2020.

Le regroupement d'achats de « Collecto Services regroupés en éducation » a procédé à un appel d'offres pour 2019-2020 avec une option de renouvellement une année à la fois pour un maximum de deux ans (aux mêmes conditions), et ce, tel que décidé par le conseil des commissaires (résolution n° CC-2019-16, datant du 29 janvier 2019, autorisant la participation de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay au regroupement d'achats de « Collecto Services regroupés en éducation » pour l'achat de licences Microsoft).

Le contrat nous permet, entre autre :

- De faire les mises à jour de Windows de tous les ordinateurs;
- D'avoir les droits d'utilisation Office Professionnel Plus pour tous nos ordinateurs;
- De rendre disponible Office Professionnel Plus à tous les étudiants et enseignants sur leur ordinateur personnel;
- De pouvoir utiliser Minecraft éducation (permet aux enseignants d'utiliser différentes fonctionnalités de Minecraft dans une perspective éducative);
- D'avoir les licences d'accès aux serveurs Microsoft (Exchange, SharePoint, Skype entreprise).

Cet appel d'offres a été affiché sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 26 février 2019.

CONSIDÉRANT la résolution n° CC-2017-252, datant du 13 juin 2017, adoptant le plan d'action triennal des technologies de l'information 2017-2020;

CONSIDÉRANT la migration des outils bureautiques Microsoft Office 2010 vers Microsoft Office 2016 pour les services, centres et écoles faisant partie des projets détaillés 2018-2019 des technologies de l'information et des communications (TIC) adoptés par le conseil des commissaires du 12 juin 2018 (résolution n° CC-2018-277);

CONSIDÉRANT la résolution n° CC-2019-16, datant du 29 janvier 2019, autorisant la participation de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay au regroupement d'achats de Collecto pour l'achat de licences Microsoft;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé par Collecto le 26 février 2019 (SAR325-2019);

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 26 mars 2019;

**Il est proposé par M. Marc Larocque
et résolu :**

DE RETENIR pour l'acquisition de 1210 licences Microsoft, le plus bas soumissionnaire conforme, soit Softchoice pour un montant de 58 049,46 \$, avant taxes.

ADOPTÉE

CC-2019-103

Autorisation de
participation au
regroupement d'achats

La Commission scolaire fait partie d'un regroupement d'achats avec d'autres commissions scolaires depuis plusieurs années. Le contrat lié à l'appel d'offres en cours (SAR130-2017) prendra fin le 30 septembre 2019.

Le regroupement d'achats de « Collecto Services regroupés en éducation » désire retourner en appel d'offres pour un contrat prévu de 2 ans, valide à compter du 1^{er} octobre 2019 avec possibilité de renouvellement d'un an. De plus, Collecto désire regrouper le volume d'acquisition de deux autres dossiers comportant un grand nombre de produits identiques (le SAR130-2016 pour les cégeps et les universités et le SAR220-2018 pour les commissions scolaires dans le cadre du plan d'action numérique).

Vu l'expérience financière vécue par les années passées (avec une participation moyenne annuelle des 5 dernières années de 347 586 \$) et le financement supplémentaire pour les 4 prochaines années dans le cadre du Plan d'action numérique du gouvernement du Québec, il serait avantageux de maintenir l'adhésion au regroupement.

Cet appel d'offres sera affiché sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO).

CONSIDÉRANT la résolution n° CC-2017-252, datant du 13 juin 2017, adoptant le plan d'action triennal des technologies de l'information 2017-2020;

CONSIDÉRANT la mise à jour du parc des portables et des tablettes pour les services, centres et écoles, faisant partie des projets détaillés 2018-2019 des technologies de l'information et des communications (TIC) adoptés par le conseil des commissaires du 12 juin 2018 (résolution n° CC-2018-277);

CONSIDÉRANT que l'acquisition des actifs informationnels, de la mesure 50760, Mise aux normes des infrastructures technologiques des commissions scolaires du Québec, doit être réalisée en regroupement pour les actifs actuellement couverts par un appel d'offres;

CONSIDÉRANT que Collecto invite les commissions scolaires, les cégeps et les universités du Québec à participer à un regroupement d'achats pour la conclusion d'un contrat à commandes pour l'acquisition de postes informatiques, moniteurs et chariots de recharge neufs;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay effectue ce type d'achats;

CONSIDÉRANT qu'il serait avantageux pour la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay d'adhérer à ce regroupement d'achats;

**Il est proposé par M^{me} Sonia Desgagné
et résolu :**

DE CONFIER à Collecto le mandat de préparer en son nom et en celui des autres clients intéressés, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'acquisition de postes informatiques, moniteurs et chariots de recharge neufs, conforme aux règles budgétaires des commissions scolaires pour une période de deux ans avec possibilité de renouvellement d'un an;

D'AUTORISER la participation de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay au regroupement d'achats de Collecto pour l'achat de postes informatiques, moniteurs et chariots de recharge neufs du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2021 avec option de renouvellement d'un an.

ADOPTÉE

CC-2019-104
Acquisition
d'équipements sans-fil

Il y a présentement 405 points d'accès dont une certaine ont plus de 8 ans. Ceux-ci ne sont plus supportés par le manufacturier et empêchent de faire des mises à jour du réseau sans fil.

Afin d'actualiser une partie du réseau pour le rendre accessible aux étudiants, de supporter la mise en place du Plan d'action numérique du Ministère (tel qu'indiqué et adopté le 12 juin 2018 au conseil des commissaires CC-2018-277) et de retirer des appareils WIFI désuets (de plus de 8 ans), nous procédons à l'achat de 345 nouveaux points d'accès (environ 195 en 2018-2019, 150 en 2019-2020, nous conservons les 300 plus récents)

ou au remplacement du réseau actuel par 650 nouveaux points d'accès afin d'avoir le plus grand nombre possible de soumissionnaires.

CONSIDÉRANT la résolution n° CC-2017-252, datant du 13 juin 2017, adoptant le plan d'action triennal des technologies de l'information 2017-2020;

CONSIDÉRANT le projet de rendre accessible le réseau sans fil aux appareils des étudiants (CFGAs, L'Odyssée/Lafontaine, Fréchette, Charles-Gravel, Grandes-Marées), faisant partie des projets détaillés 2018-2019 des technologies de l'information et des communications (TIC) adoptés par le conseil des commissaires du 12 juin 2018 (résolution n° CC-2018-277) ainsi que le projet d'amélioration de la couverture sans fil et de remplacement des points d'accès sans fil désuets, présenté au CCRMI en date du 23 octobre 2018;

CONSIDÉRANT la nécessité d'approvisionnement en équipements sans fil pour certains établissements de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé le 1^{er} mars 2019;

CONSIDÉRANT la réception d'un seul soumissionnaire le 21 mars 2019;

CONSIDÉRANT qu'un nouvel appel d'offres public a été publié le 4 avril 2019;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 23 avril 2019;

CONSIDÉRANT la politique d'approvisionnement en biens et services de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay ainsi que la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., chapitre C65.1);

**Il est proposé par M^{me} Diane Gauthier
et résolu :**

DE RETENIR pour l'acquisition d'équipements sans fil, le plus bas soumissionnaire conforme, soit Bell Canada au montant de 236 386,17 \$, avant taxes.

ADOPTÉE

CC-2019-105

Nomination d'un vérificateur externe pour 2018-2019

En décembre 2015, suivant le processus d'appel d'offres, le conseil des commissaires octroyait à Mallette S.E.N.C.R.L. le contrat de vérification externe pour une durée de trois (3) ans. Le contrat incluait une opération de vérification au 31 mars. Le contrat étant arrivé à échéance, une décision doit être prise à cet effet pour l'année 2018-2019. Les possibilités sont : d'utiliser la clause de renouvellement (pour une durée maximale de deux (2) ans) ou de retourner en appel d'offres.

Il n'est désormais plus nécessaire que soit effectuée l'opération de vérification au 31 mars chaque année. Les procédés de vérification exigés au 31 mars sont désormais exigés uniquement une année sur trois. Cependant, une partie de ce travail est utile à la vérification au 30 juin. Ce faisant, le prix initial prévu au contrat pour le 30 juin demeure tel qu'il a été soumis. D'autre part, le montant à ce contrat, pour les opérations de vérification du 31 mars, doit être diminué pour tenir compte de la non-exigence de ces procédés.

Considérant que la Loi sur les contrats des organismes publics le permet, la possibilité la plus avantageuse pour la commission scolaire est de procéder au renouvellement du contrat, pour une durée d'une (1) année.

CONSIDÉRANT l'article 284 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit, que pour chaque année, la Commission scolaire procède à la nomination d'un vérificateur externe;

CONSIDÉRANT l'arrivée à échéance du contrat de vérification externe;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement du contrat pour une durée maximale de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) sous réserve de l'autorisation du dirigeant de l'organisme, permet d'exercer une option de renouvellement dans les circonstances;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de vérification;

**Il est proposé par M^{me} Christine Doré
et résolu :**

DE NOMMER la firme Mallette S.E.N.C.R.L. à titre de vérificateur externe pour l'année scolaire 2018-2019.

ADOPTÉE

CC-2019-106

Engagement /
Coordonnateur en
gestion contractuelle

Considérant le cadre évolutif de la gestion contractuelle, l'ajout de nouvelles obligations de l'Autorité des marchés publics, et afin de se conformer aux points 7 et 8 de l'arrêté ministériel, la Commission scolaire a lancé un concours afin de combler un poste de coordonnateur(trice) en gestion contractuelle.

Ce dernier sera principalement responsable de la coordination des activités reliées aux processus d'appels d'offres, au suivi des contrats, de la supervision des employés reliés à l'approvisionnement, de la mise en place d'un plan de gestion annuel des risques en matière contractuelle ainsi que des processus reliés aux obligations législatives.

CONSIDÉRANT le résultat de l'affichage n° 02-2019-61;

CONSIDÉRANT la tenue d'un comité de sélection le 28 mars 2019;

CONSIDÉRANT que la personne répond aux qualifications et exigences particulières du poste visé;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection;

**Il est proposé par M. Robert Tremblay
et résolu :**

DE PROCÉDER à la nomination de M^{me} Chantale Gilbert au poste de coordonnatrice en gestion contractuelle au Service des ressources matérielles à temps plein pour une durée de 2 ans avec possibilité de prolongation, pour une entrée en fonction prévue le ou vers le 24 avril 2019.

ADOPTÉE

CC-2019-107

Nomination d'une
direction adjointe au
Service des ressources
financières

Suite au congé sans solde de M^{me} Audrey Lavoie, le Service des ressources humaines se devait de mettre en place les suivis appropriés afin de combler le remplacement de M^{me} Lavoie au poste de direction adjointe au Service des ressources financières.

CONSIDÉRANT le congé sans solde de M^{me} Audrey Lavoie à titre de direction adjointe du Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT la structure administrative 2018-2019 de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le résultat de l'affichage n° 02-2019-01;

CONSIDÉRANT la tenue d'un comité de sélection le 3 avril 2019;

CONSIDÉRANT que la personne répond aux qualifications et exigences particulières du poste visé;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection;

**Il est proposé par M^{me} Ruth Gagnon
et résolu :**

DE PROCÉDER à la nomination de M^{me} Cassandra Germain au remplacement à temps plein, jusqu'au 11 mars 2020 avec une possibilité de prolongation, de direction adjointe au Service des ressources financières, pour une entrée en fonction prévue le ou vers le 6 mai 2019.

ADOPTÉE

CC-2019-108
*Plan d'effectifs du
personnel professionnel*

Annuellement, le conseil des commissaires adopte le plan d'effectifs du personnel professionnel. Les modifications proposées concernent l'abolition et la création de postes.

CONSIDÉRANT l'approbation du plan d'effectifs du personnel professionnel par la direction générale;

CONSIDÉRANT les démarches de consultation et de concertation réalisées en collaboration avec les gestionnaires des différents services et établissements de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la démarche de consultation auprès du Syndicat des professionnelles et professionnels;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès du comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT les règles de la convention collective du personnel professionnel;

CONSIDÉRANT que le présent plan d'effectifs demeure ouvert de manière à pouvoir réaliser les ajustements nécessaires au fur et à mesure des situations nécessitant une convention éventuelle;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des ressources humaines;

**Il est proposé par M. Jean-Claude Martel
et résolu :**

D'ADOPTER tel que déposé et présenté, le plan d'effectifs du personnel professionnel pour l'année scolaire 2019-2020;

D'ABOLIR, de modifier et de créer les postes désignés au plan d'effectifs déposé;

DE MAINTENIR ouvert le plan d'effectifs en vue d'éventuelles modifications.

ADOPTÉE

CC-2019-109
*Plan d'effectifs du
personnel de soutien,
secteur général*

Annuellement, le conseil des commissaires adopte le plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur général. Les modifications proposées concernent l'abolition et la création de postes.

CONSIDÉRANT l'approbation du plan d'effectifs du personnel de soutien, secteur général par la direction générale;

CONSIDÉRANT les démarches de consultation et de concertation réalisées en collaboration avec les gestionnaires des différents services et établissements de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la démarche de consultation auprès du Syndicat régional des employés de soutien;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès du comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT les règles de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT que le présent plan d'effectifs demeure ouvert de manière à pouvoir réaliser les ajustements nécessaires au fur et à mesure des situations nécessitant une convention éventuelle;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des ressources humaines;

**Il est proposé par M. Jimmy Tremblay
et résolu :**

D'ADOPTER tel que déposé et présenté, le plan d'effectifs du personnel de soutien, secteur général pour l'année scolaire 2019-2020;

D'ABOLIR, de modifier et de créer les postes désignés au plan d'effectifs déposé;

DE MAINTENIR ouvert le plan d'effectifs en vue d'éventuelles modifications.

ADOPTÉE

CC-2019-110

Liste des enseignants
mis en disponibilité pour
l'année 2019-2020

En vertu de la clause 5-3.16 D de la convention collective de travail, avant le 30 avril de l'année scolaire en cours, la Commission scolaire doit dresser la liste des enseignants qui sont susceptibles d'être en disponibilité ou qu'elle ne rengagera pas en raison d'un surplus de personnel pour l'année scolaire suivante.

CONSIDÉRANT l'estimation des besoins d'effectifs enseignants avant le 30 avril, et ce, pour l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par la direction des Services éducatifs jeunes et la direction des Services éducatifs adultes;

CONSIDÉRANT les dispositions nationales de la convention collective concernant la gestion des excédents d'effectifs au niveau du personnel enseignant;

CONSIDÉRANT l'affichage de la liste des enseignantes et enseignants susceptibles d'être mis en disponibilités ou non rengagés pour 2019-2020, qui a eu lieu au plus tard le 5 mai 2019;

CONSIDÉRANT les procédures d'affectation et de mutation qui se poursuivront dans les semaines à venir;

**Il est proposé par M. Carl Bergeron
et résolu :**

DE PROCÉDER à la mise en disponibilité ou au non-rengagement des personnes présentées dans le document ci-joint, sous réserve des mouvements de personnel ou de l'expression de nouveaux besoins d'ici le 1^{er} juillet 2019.

ADOPTÉE

La Commission scolaire des Rives-du-Saguenay est une organisation en mouvement. Plusieurs motifs nous permettent d'établir l'importance d'adapter une structure qui saura répondre aux nombreux changements qui sont survenus et qui restent à venir.

Avec les nombreux défis qui attendent la Commission scolaire, il devient conséquemment important de se doter d'une structure administrative optimale afin de relever les différents défis qui se présentent à l'organisation. Il faut également mettre en perspective qu'il y a eu de nombreux changements de personnel dans l'organisation et que nous devons prendre en considération ce facteur afin de se donner le temps d'implanter des changements.

Conformément à la politique de gestion des directions d'établissement et celle de gestion des administrateurs de la Commission scolaire, la direction générale a procédé à une consultation de ses gestionnaires avant d'apporter des modifications à sa structure organisationnelle actuelle. Cette consultation a pour objectif de permettre à la direction générale de prendre des décisions éclairées sur l'ensemble de son organisation afin d'améliorer constamment ses services offerts à l'élève.

CONSIDÉRANT la mise en œuvre et les enjeux du Plan d'engagement vers la réussite et des projets éducatifs élaborés en vertu de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les nombreux changements vécus en formation professionnelle;

CONSIDÉRANT la nécessité de répondre aux besoins de main-d'œuvre de la région en augmentant le taux de diplomation de la population saguenéenne et celle provenant de différents pays;

CONSIDÉRANT le désir de développer des projets en concomitance entre la formation professionnelle, la formation générale aux adultes et les écoles secondaires;

CONSIDÉRANT les rencontres entre la direction générale et les directions et directions adjointes des différents centres de formation professionnelle;

CONSIDÉRANT le processus d'un plan de transformation du Service des ressources humaines actuellement en cours, accompagné par la firme externe Deloitte, en réponse à la mesure correctrice de l'arrêté ministériel 5, qui mentionne de respecter sans délai le cadre légal et réglementaire en gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la présentation du projet de la structure organisationnelle 2019-2020 faite au comité plénier le 19 mars 2019;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès des différentes associations professionnelles;

CONSIDÉRANT les décisions prises relativement aux consultations menées au comité de répartition des ressources et au comité consultatif de gestion concernant la source de financement nécessaire au renouvellement d'une année du poste d'agent d'administration, actuellement occupé par M^{me} Gina Girard;

**Il est proposé par M^{me} Caroline Tremblay
et résolu :**

DE TRANSFORMER un poste de direction de centre de formation professionnelle par un poste de direction adjointe de centre;

DE CRÉER un poste de direction adjointe de centre en formation professionnelle;

DE CRÉER un poste de gestionnaire administratif au secteur FP-FGA;

DE CONSERVER qu'une seule direction de centre de formation professionnelle, qui assurera la gestion des différentes directions adjointes de chaque centre de formation professionnelle, supervisée par la direction générale adjointe;

DE PROMOUVOIR temporairement deux agents d'administration du Service des ressources humaines à titre de conseillers en gestion de personnel;

DE RECONDUIRE le poste d'agent d'administration temporaire des Services éducatifs jeunes pour l'année financière 2019-2020, dont le salaire sera défrayé à 50 % à même le budget des services de garde et à 50 % du budget des Services éducatifs jeunes;

DE NE PAS RECONDUIRE le poste d'agent d'administration temporaire au Secrétariat général pour l'année financière 2019-2020.

ADOPTÉE

CC-2019-112

Détermination de la composition des conseils d'établissement

La Loi sur l'instruction publique prévoit la consultation de chaque groupe intéressé à l'égard du nombre de leurs représentants devant siéger aux conseils d'établissements. Une démarche de consultation annuelle sur la détermination du nombre de membres en vue d'émettre une recommandation de compositions pour l'adoption par le conseil, a été complétée par l'ensemble de nos établissements.

CONSIDÉRANT les articles 42 et suivants et 102 et suivants de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès des groupes concernés;

CONSIDÉRANT les avis des directions d'établissement;

CONSIDÉRANT la recommandation de la secrétaire générale;

Il est proposé par M^{me} Ruth Gagnon et résolu :

D'ADOPTER la composition des conseils d'établissement de 2019-2020;

QUE pour le siège laissé vacant par un des groupes du personnel, le comblement puisse être effectué par un des deux autres groupes après consultation de ceux-ci par la direction d'établissement.

ADOPTÉE

CC-2019-113

Ajout à l'acte d'établissement du CFEM

Afin d'offrir la formation Vente de pièces en équipements motorisés aux élèves de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, le CFEM a pris une entente de prêt de carte avec le Centre de formation professionnelle de l'automobile de Sainte-Thérèse.

Dans le but d'obtenir le financement nécessaire pour dispenser ledit cours, l'acte d'établissement du CFEM doit être modifié.

CONSIDÉRANT la demande du CFEM de modifier leur acte d'établissement en y ajoutant un établissement;

CONSIDÉRANT l'article 79 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que la Commission scolaire doit consulter le conseil d'établissement pour la modification de l'acte d'établissement de l'école;

CONSIDÉRANT la résolution du conseil d'établissement du 16 avril 2019 du CFEM approuvant la modification à apporter à l'acte d'établissement dudit centre;

**Il est proposé par M^{me} France Gagné
et résolu :**

QUE la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay modifie l'acte d'établissement du CFEM en y ajoutant la polyvalente Sainte-Thérèse.

ADOPTÉE

CC-2019-114

*Adoption du Règlement
Code d'éthique et de
déontologie des
commissaires*

Dans le cadre de la mesure correctrice 2 a) de l'arrêté ministériel reçu le 1^{er} juin 2018, des travaux ont été menés afin d'amender le Code d'éthique et de déontologie des commissaires.

Suite au processus de consultation, le projet de document est déposé pour son adoption.

CONSIDÉRANT les travaux menés dans le cadre de la mesure 2 a) de l'arrêté ministériel transmis à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay le 1^{er} juin 2018;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès des différentes instances concernées;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;

**Il est proposé par M. Josey Lacognata
et résolu :**

D'ABROGER la règlement Code d'éthique et de déontologie des commissaires (n^o référence (R)-SG-2007-01), à compter du 25 avril 2019, et;

D'ADOPTER le règlement Code d'éthique et de déontologie des commissaires (n^o référence (R)-SG-18/19-02), et qu'il entre en vigueur le 25 avril 2019.

ADOPTÉE

CC-2019-115

*Nomination des délégués
à l'Assemblée générale
annuelle de la FCSQ*

Chaque année, la Fédération des commissions scolaires du Québec tient une activité de formation pour les commissaires ainsi que les directeurs généraux des Commissions scolaires. En clôture de l'évènement se tient assemblée générale annuelle pour l'élection aux postes de président, vice-président et membres du bureau de direction de la Fédération. Conformément aux Règlements généraux de la FCSQ, la Commission scolaire doit désigner quatre commissaires à titre de délégués officiels.

CONSIDÉRANT les statuts et règlements de l'AGA de la FCSQ établissant le nombre de délégués pouvant représenter la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT l'Assemblée générale annuelle de la FCSQ qui se tiendra les 31 mai et 1^{er} juin 2019, à Sherbrooke;

**Il est proposé par M^{me} France Gagné
et résolu :**

DE DÉSIGNER les membres du conseil des commissaires, dont les noms suivent, à titre de délégués officiels de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay à l'Assemblée générale annuelle de la Fédération des commissions scolaires du Québec qui aura lieu à Sherbrooke les 31 mai et 1^{er} juin 2019 :

- M^{me} Liz S. Gagné, présidente;
- M. Jean-Claude Martel
- M^{me} Diane Durand

- M^{me} Diane Gauthier

DE NOMMER le commissaire suivant pour agir comme substitut :

- M^{me} France Gagné

ADOPTÉE

CC-2019-116

Adoption du rapport mensuel

Le 1^{er} juin 2018, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, par arrêté ministériel, transmettait à la Commission scolaire plus d'une vingtaine de mesures correctrices sur le plan de la gouvernance et de la gestion administrative à mettre en œuvre et appliquer. Ce même arrêté exigeait également que la Commission scolaire fasse rapport mensuellement de l'état d'avancement de l'application des mesures correctrices ainsi que des mesures additionnelles découlant du mandat de l'accompagnatrice prolongé jusqu'au 1^{er} juin 2019. Le neuvième rapport, soit celui d'avril 2019, est soumis au conseil.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel transmis à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay le 1^{er} juin 2018;

CONSIDÉRANT les mesures correctrices ordonnées par ledit arrêté;

CONSIDÉRANT la répartition entre le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification ainsi que le comité ad hoc du conseil des mesures touchant le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT l'identification du Comité de coordination des services, pour les mesures touchant la gestion administrative, comme étant le porteur du plan d'action;

CONSIDÉRANT la présentation de l'état d'avancement des travaux;

**Il est proposé par M^{me} Diane Gauthier
et résolu :**

D'ADOPTER le Rapport sur l'état d'avancement de l'application des mesures correctrices témoignant pour le mois d'avril 2019;

D'AUTORISER la secrétaire générale à transmettre le rapport ainsi que son annexe à M. Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ainsi que copie au bureau des enquêtes de ce ministère.

ADOPTÉE

CC-2019-117

*Comité d'évaluation de la direction générale
comblement du siège de
commissaire-parent*

Le conseil des commissaires doit, annuellement, établir ses attentes envers la direction générale. Ses attentes serviront de base à l'évaluation de la direction générale. Ainsi, les membres du conseil sont appelés à former le comité d'évaluation du rendement de la direction générale, comité également chargé d'établir les attentes du conseil des commissaires envers la direction générale pour l'année 2018-2019. Lors de la formation dudit comité le 11 septembre dernier, le siège occupé par le commissaire-parent n'avait pu être comblé en raison de leur entrée en fonction le 1^{er} dimanche de novembre suivant leur élection.

CONSIDÉRANT la démarche d'évaluation du rendement de la direction générale que doit appliquer annuellement le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la composition du comité en date du 11 septembre 2018 prévoyant un poste pour un commissaire-parent à être comblé après le 1^{er} dimanche de novembre 2018 (résolution n° CC-2018-358);

**Il est proposé par M^{me} Christine Doré
et résolu :**

DE DÉSIGNER M. Carl Bergeron, commissaire-parent, pour siéger au comité d'évaluation du rendement de la direction générale par intérim.

ADOPTÉE

CC-2019-118
Courrier reçu

Chaque membre du conseil prend connaissance de la liste identifiant les sujets du courrier reçu à la Direction générale du 25 mars au 18 avril 2019.

CC-2019-119
Rapport de la présidente

Est déposé le rapport de la présidente concernant certaines représentations ou interventions faites au cours des dernières semaines :

Le 28 mars 2019

- Participation à une rencontre avec M^{me} Manon Boily, de Région éducative, en compagnie de la directrice générale par intérim.

Le 3 avril 2019

- Participation au comité de sélection du poste de direction adjointe du Service des ressources financières, en compagnie des membres dudit comité;
- Participation à une rencontre des présidents des commissions scolaires et des présidents des comités de parents, à Alma.

Le 4 avril 2019

- Préparation de la rencontre du comité plénier du conseil des commissaires, en compagnie de la vice-présidente, de la directrice générale par intérim et de la secrétaire générale.

Le 5 avril 2019

- Participation à une rencontre du conseil Interordres de l'éducation en compagnie de la directrice générale par intérim, à Alma.

Le 6 avril 2019

- Participation à l'activité annuelle du Conseil des commissions scolaires de la région du Saguenay - Lac-Saint-Jean, au pavillon Au Millénaire, en compagnie de la directrice générale.

Le 14 avril 2019

- Participation aux célébrations du 50^e anniversaire de l'école secondaire Charles-Gravel, en compagnie de la directrice générale par intérim.

Le 16 avril 2019

- Participation à un tournage vidéo témoignant du Plan d'engagement vers la réussite, en compagnie de la directrice générale par intérim, au Centre de formation générale pour adultes Laure-Conan;
- Participation à une rencontre de suivi du comité de sélection du poste de direction adjointe du Service des ressources financières, en compagnie des membres dudit comité.

Le 17 avril 2019

- Rencontre de travail avec l'accompagnatrice nommée par le MEES;
- Participation à une rencontre de travail avec les représentants des associations professionnelles de l'AQCS et de l'ADEERS relativement aux affectations et à la structure administrative 2019-2020, en compagnie de la directrice générale par intérim.

Le 18 avril 2019

- Préparation du conseil des commissaires, en compagnie de la vice-présidente, de la directrice générale par intérim, de la secrétaire générale et de l'accompagnatrice nommée par le MEES.

CC-2019-120
*Rapport de la directrice
générale par intérim*

Est déposé le rapport de la directrice générale par intérim concernant certaines représentations ou interventions faites au cours des dernières semaines:

Le 28 mars 2019

- Participation à une rencontre avec M^{me} Manon Boily de Région éducative, en compagnie de la présidente.

Le 3 avril 2019

- Participation au comité de sélection du poste de direction adjointe du Service des ressources financières, en compagnie dudit comité.

Le 4 avril 2019

- Préparation de la rencontre du comité plénier du conseil des commissaires, en compagnie de la présidente, de la vice-présidente et de la secrétaire générale;
- Participation à la 15^e édition du Gala du mérite économique de la Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le-Fjord à l'hôtel Delta de Jonquière, en compagnie de trois commissaires et de la conseillère en communication.

Le 5 avril 2019

- Participation à une rencontre de la Table Interordres en éducation du Saguenay-Lac-St-Jean, en compagnie de la présidente, à Alma.

Le 6 avril 2019

- Participation à l'activité annuelle du Conseil des commissions scolaires de la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au pavillon Au Millénaire à La Baie.

Le 14 avril 2019

- Participation aux célébrations du 50^e anniversaire de l'école secondaire Charles-Gravel, en compagnie de la présidente.

Le 16 avril 2019

- Participation à un tournage vidéo témoignant du Plan d'engagement vers la réussite, en compagnie de la présidente, au Centre de formation générale des adultes des Rives-du-Saguenay;
- Participation à une rencontre de suivi du comité de sélection du poste de direction adjointe du Service des ressources financières, en compagnie des membres dudit comité.

Le 17 avril 2019

- Participation à une rencontre de travail avec les représentants des associations professionnelles relativement à des modifications à la structure administrative et aux affectations 2019-2020, en compagnie de la présidente.

Le 18 avril 2019

- Préparation à la rencontre du conseil des commissaires, en compagnie de la présidente, de la vice-présidente, de la secrétaire générale et de l'accompagnatrice nommée par le MEES;
- Participation aux célébrations du 50^e anniversaire de l'école primaire et secondaire Fréchette.

CC-2019-122
*Résolutions de diverses
commissions scolaires*

Les membres prennent connaissance de la résolution n° C108-1904, adoptée le 8 avril 2019, du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Draveurs sur la Gouvernance de l'école publique ainsi que de la résolution n° C.C.-18-19-155, adoptée le 10 avril 2019, du conseil des commissaires de la Commission scolaire des portages-de l'Outaouais.

CC-2019-123

Les membres du conseil ont l'occasion d'obtenir des informations relatives aux rencontres des Comités du conseil suivants :

- Comité consultatif de transport du 12 décembre 2018;
- Comité de vérification du 12 février et du 26 mars 2019;
- Comité des ressources humaines du 12 février 2019;
- Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (CCEHDAA) du 19 mars 2019.

CC-2019-124

Sujets divers /
Intervention de Mme
Sonia Desgagné

M^{me} Sonia Desgagné fait l'historique de son implication à titre de commissaire et relate des événements qui se sont produits à l'automne 2017 concernant la réception de lettres anonymes.

Suite aux propos ramenés par M^{me} Desgagné, on l'informe que les éléments dont elle traite ont été discutés en huis clos et que si elle désire continuer son intervention, elle devra le faire également à huis clos.

M^{me} Desgagné cesse son intervention et quitte la rencontre.

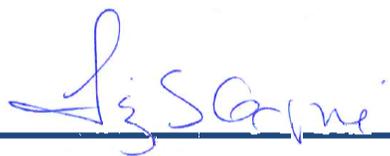
CC-2019-125

Clôture de la rencontre

**Il est proposé par M^{me} France Gagné
et résolu :**

QUE la présente séance soit close, il est 20 h 54.

ADOPTÉE



La présidente



La secrétaire générale